

MAIRIE DE VILLEREAL  
47210

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE VILLEREAL

L'an deux mil huit, le 31 juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de Villereal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2008

conseillers en exercice : 15

**Présents** : 12 – P-H ARNSTAM – Jean-Jacques CAMINADE- Reine COURAL – Colette MAYET-DELBOURG – Pierre-Antony EPINETTE – Kelly GOMES – Jean-Raymond CRUCIONI Alain ARFEUIL – Christian PAJOT - Laurence. LAVIGNERIE – Sylvie AVEZOU.- Guillaume MOLIERAC

**Absents(es) excusés(es)** : 2 Françoise LAURIERE procuration à Guillaume MOLIERAC  
Jean-Pierre LECLAIR procuration à Jean-Jacques CAMINADE

**Absents** : 1 Marie-Ange RUMEAU

**Secrétaire de séance** : Guillaume MOLIERAC

**Fixation du tarif d'occupation du domaine public pour les commerçants sédentaires lors des marchés du terroir**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une demande émanant de commerçants sédentaires afin de participer aux marchés du Terroir qui ont lieu les lundis soirs du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de chaque année.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, acceptent la participation des commerçants sédentaires aux marchés du Terroir, décident d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public de 50€, redevance qui s'aligne, pour respecter l'équité, sur celle fixée pour les producteurs présents sous la Halle ces soirs là.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Pierre-Henri ARNSTAM.

- Certifié exécutoire compte-rendu :
- de la réception en Sous-Préfecture :
- et de la publication le : 5/08/08

*P. H. Arnstam*

